

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-03-14a-00545  
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2017-00545-011-001

Dénomination du projet : Achenheim. Carrière société Wienerberger

Lieu des opérations : 67204 - Achenheim

Bénéficiaire : Wienerberger

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le projet concerne une extension de carrière dans un site hors espèce remarquable en zone d'agriculture intensive qui ne pose à priori pas de problème.

Cependant, certaines précautions doivent être prises :

- ne pas affecter la zone de reproduction du grand Hamster, priorité absolue en Alsace,
- tout faire pour ne pas mettre en danger la population de Crapaud vert détectée dans la zone en fin d'exploitation,
- sortir ce site de l'isolement dans lequel vivent les populations de crapauds.

Le grand Hamster est trop éloigné de la zone pour être perturbé. Néanmoins, la reconversion d'une partie du site en fin d'exploitation pourrait prévoir des petites bandes enherbées avec luzerne incorporée, au cas où les populations se rapprocheraient...

Pour le Crapaud vert, il est important que les mesures proposées soient effectives avant le début de l'exploitation de la carrière, car les mesures compensatoires décrites pour certaines d'entre elles correspondent à la remise en état du site. De même, il serait bon de faciliter les corridors de déplacement de l'espèce.

**C'est pourquoi un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation à la protection des espèces de batraciens et reptiles aux conditions suivantes :**

- s'assurer que des mesures conformes au PNA du Crapaud vert soient mises en œuvre avant le début de l'exploitation de la carrière, ce sont elles les seules mesures compensatoires acceptables ;
- compléter ces mesures par l'établissement de corridors écologiques entre les populations de Crapauds verts hors du seul secteur d'exploitation, car aucune des mesures présentées ne concerne la périphérie du site.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Déléataire CNPN FAUNE / FLORE : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 juin 2017

Signature :

